**ARRETE DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE DEFINITIVE**

**DE M. ...................................... GRADE ...................................**

**(Agent contractuel)**

Le Maire de ...........................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du médecin agréé (ou du conseil médical) en date du …………………... se prononçant sur l'inaptitude physique définitive de M………………………… à l'exercice de ses (toutes) fonctions,

Considérant que M…………………. a été informé de son droit d’accès à son dossier individuel,

Considérant que M…………………. n’a pu bénéficier d’un reclassement dans des fonctions compatibles avec son état de santé.

Vu l’avis de la Commission Consultative Paritaire en date du …….

**A R R E T E**

Article 1er : M……………………………..……, …………………… agent contractuel à raison de ..... H ….. par semaine est licencié(e) pour inaptitude physique définitive le ……………………..

Article 2 : M……………………… percevra une indemnité de licenciement d’un montant de…………………

Article 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

 - notifié à l'intéressé(e),

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Ampliation adressée au :

 - Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

 - Comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié à l'agent le : Fait à ..........................., le .......................

(date et signature) Le Maire,